



Le
Ar Faou

Monsieur le Président de la
Communauté des communes
de la presqu'île de Crozon et
de l'Aulne maritime,
ZA de Kerdanvez
29160 CROZON

Objet : Modification n°1 du PLUIH - accord
N/Réf. : LL AD 0546

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du projet de modification du PLUIH, transmis par vos services le 24 décembre 2024.

Après étude, le projet consolidé du plan local d'urbanisme intercommunal répond à nos attentes. Néanmoins, Nous aurions souhaité modifier le zonage du bâtiment de la mairie, (parcelle AC67) qui est actuellement en zone US afin qu'il soit modifié en UHa.

Nous avons pour projet de réhabiliter un logement de fonction en logement à usage d'habitation « classique ». Il s'agit de rénover un grand appartement d'enseignants en deux appartements et d'en créer quatre supplémentaires, de type 2 et type 3 dans les greniers aménageables.

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble, il semble préférable d'inclure l'intégralité du front bâti le long de la place aux Foires, à l'alignement de l'espace public dans ledit zonage UHa.

C'est pourquoi, et en vue d'avancer sur la réalisation de notre projet, nous sollicitons votre accord.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de considération distinguée.



Le Maire,
Ludovic Lassagne



Mairie de Le Faou - Place aux Foires - 29590 LE FAOU
Téléphone 02.98.81.90.44 – Télécopie 02.98.81.08.03
accueil@mairielefaou.fr

<https://www.lefaou.bzh>

